

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 décembre 2021

CCPC/2021347-12

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONSÀ (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).

Date de convocation : mardi 7 décembre 2021

Secrétaire de séance : Antonin HUG

Objet : Délégation de service public : Refuge des Bouillouses

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que suite à la rénovation du refuge des Bouillouses la Communauté de Communes souhaite en déléguer la gestion. Il a été choisi au vu de la réglementation de lancer une délégation de service public en affermage.

Un contrat de concession de délégation de service public conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour une durée de 12 ans a été rédigé et comprend notamment les clauses suivantes :

- Le montant de la redevance a été fixé à 55 000€ par an.
- Le délégataire est chargé d'investir en installant une cuisine professionnelle et en meublant l'ensemble du refuge.

La consultation se déroule en deux temps :

- Phase candidature : sélection des meilleurs candidats (le nombre sera déterminé en fonction du nombre de réponses reçues (au minimum 1/au maximum 5).
- Phase offre : les meilleurs candidats sélectionnés seront invités à déposer leur offre et le lauréat sera sélectionné.

Résultat de la phase candidature de la consultation :

La phase candidature a été clôturée le 3 décembre à 12h et 1 offre a été reçue dans les délais (validité des offres 120jrs)

- M.LECOMTE Benjamin

Le classement des candidatures et la sélection des meilleurs candidats pour la phase offre sont appréciés en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Aptitude du candidat : 20%

Diplôme et formation justifiant de l'aptitude du candidat.

- Expérience du candidat 40% :

Expérience et référence en tant que gestionnaire d'un hébergement en montagne, pratique montagnarde, connaissance de la région, compétence en matière de secourisme, langues étrangères parlées.

- Capacités professionnelles, techniques et financières : 40%

- Technique et administrative (avec notamment la présentation d'outil de gestion comme la mise en place d'un tableau de bord quantitatif et qualitatif de fréquentation).
- Capacité financière : chiffre d'affaires sur 3 ans (si cela est possible) et capacité d'investissement liée aux matériels et mobiliers demandés (apport personnel, accord de la banque, etc.).

Le dossier de candidature relatif à ce marché a été examiné en Commission DSP, réunie le 10 Décembre 2021 à 14h.

Cette dernière propose de le retenir :

N°	Candidats retenus
1	M.LECOMTE Benjamin

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce choix.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté valide A L'UNANIMITE :

- D'approuver le choix de la Commission de délégation de service public (DSP) du 10 Décembre 2021 tel que détaillé ci-dessus.
- D'autoriser le Président à mener à son terme la procédure de délégation de service public pour la gestion du refuge des Bouillouses.
- D'autoriser le président à signer tous les documents en rapport avec cette procédure.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 décembre 2021

Pierre BATAILLE

Président

Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 14-12-2021
NOTIFICATION FAST

